

# CRIMES INNOMMABLES CONTRE LES ENFANTS

## Violences sexuelles en situation de conflit

*« Je ne peux pas oublier ce qui s'est passé. Ma tête est remplie de ces choses – ce qui est arrivé à mes amis, à ma famille. C'est le tumulte dans ma tête. »*

– Aissatou,<sup>1</sup> 15 ans, évoquant des événements survenus au Mali début 2012<sup>2</sup>

La prévalence du viol, de l'exploitation et des violences sexuelles à l'encontre des enfants en situation de conflit est choquante. Dans certains contextes, plus de 80 % des personnes touchées sont des enfants. Pourtant, l'échelle de ce problème n'a pas été appréciée à sa juste mesure par la communauté internationale.

*Crimes innommables contre les enfants* traite des questions essentielles auxquelles il faut répondre si l'on veut comprendre le phénomène des violences sexuelles à l'encontre des enfants en situation de conflit :

- Quelle est l'échelle du problème ?
- Qui en souffre ?
- Où ces violences ont-elles lieu ?
- Qui en sont les auteurs ?
- Pourquoi ont-elles lieu ?
- Quels en sont les impacts sur les enfants ?

Le rapport examine ensuite comment nous pouvons protéger les enfants dans ces situations et met en évidence les manques de moyens financiers.

Enfin, le rapport propose une série de recommandations à l'intention des pays du G8 pour qu'ils luttent plus efficacement contre ces crimes épouvantables à l'encontre des enfants.



**Save the Children**

# RÉSUMÉ

*« Je veux dire au monde que ce qu'il nous faut, c'est la paix – il faut mettre fin à la guerre. Nous devons faire en sorte que les enfants et les femmes soient protégés. Les auteurs de viols doivent être arrêtés. »*

– Félicité, 13 ans, qui a été violée en République Démocratique du Congo après avoir été déplacée de son village en décembre 2012<sup>3</sup>

Les violences sexuelles font partie des crimes les plus épouvantables commis dans les situations de conflit. Personne ne devrait endurer la douleur et l'humiliation du viol et de l'exploitation et la violence sexuelles, mais ces actes sont tout particulièrement déplorables lorsque c'est un enfant qui est soumis à leur brutalité.

La prévalence des violences sexuelles à l'encontre des enfants en situation de conflit est choquante. Les recherches menées par Save the Children et l'expérience que l'organisation a acquise dans le cadre de ses programmes indiquent que les filles, tout particulièrement, mais aussi les garçons, de moins de 18 ans constituent souvent la majorité des survivants de violences sexuelles dans les pays touchés par des conflits ; dans certaines situations, plus de 80 % des personnes victimes de violences sexuelles sont des enfants.<sup>4</sup>

Dans les pays du monde entier dans lesquels travaille Save the Children – Afghanistan, Colombie, Côte d'Ivoire, Jordanie, Liban, Mali, Myanmar (Birmanie), République Démocratique du Congo, Somalie, Sud-Soudan, Syrie et Territoires Palestiniens Occupés – et dans les camps de réfugiés, y compris ceux situés en Éthiopie et au Kenya, des milliers de filles et de garçons sont soumis à des violences sexuelles.

Ces actes de violence sexuelle peuvent être commis par des groupes armés, des bandes et/ou des forces armées gouvernementales. Les enfants sont aussi les victimes de violences sexuelles commises dans les centres de détention et sont recrutés et/ou utilisés par des forces et groupes armés à des fins sexuelles. Ils peuvent devenir la « propriété » d'un ou plusieurs combattants, auxquels ils sont contraints de dispenser des faveurs sexuelles ; les filles servent parfois d'« épouses » à certains combattants.

Mais les actes de violence sexuelle en temps de guerre sont aussi commis par des parents, des membres de la communauté, d'autres enfants, des enseignants, des chefs religieux, des agents de maintien de la paix et des travailleurs humanitaires – des personnes de tous bords et en qui les enfants ont confiance. Dans les pays où les femmes et les filles sont d'ores et déjà victimes de discriminations marquées, ce sont les jeunes filles qui sont les plus menacées. Elles risquent tout particulièrement d'être violées, mais aussi d'être contraintes à accepter des mariages précoces ou forcés ou de tomber enceintes contre leur volonté. Bien qu'elle soit moins visible, la violence sexuelle à l'encontre des garçons est aussi fréquente. Tant les filles que les garçons sont souvent réticents à dénoncer le crime, par crainte de la stigmatisation et des représailles qui peuvent en résulter.

Un degré élevé de violence sexuelle empoisonne aussi la vie des enfants en situations post-conflit ; ils sont victimes de violations telles que des sévices sexuels, l'exploitation sexuelle et la traite.

L'impact de la violence sexuelle sur les enfants est catastrophique – sur les plans physique, psychologique et social. Les enfants qui ont été victimes de violences sexuelles subissent souvent de graves blessures physiques, qui peuvent être tout particulièrement graves parce que leur corps n'est pas encore complètement développé. Les lésions causées à leurs organes reproducteurs peuvent les rendre incontinents, stériles ou les condamner à une vie de saignements et de douleur. Ils courent des risques importants de contracter des infections sexuellement transmissibles, y compris la syphilis, la gonorrhée et le VIH. Les filles qui tombent enceintes peuvent subir des complications potentiellement mortelles durant l'accouchement, se voient souvent obligées d'abandonner l'école et peuvent faire l'objet d'exclusion et de stigmatisation. Leurs chances de suivre une éducation supérieure, de gagner leur vie ou de se marier peuvent être gravement compromises ou complètement anéanties, ce qui les condamne à une existence de pauvreté extrême et de vulnérabilité accrue face à d'autres formes d'exploitation. Pour

les milliers d'enfants qui survivent aux violences sexuelles, la priorité absolue est de tenter de se remettre du traumatisme. Or, trop souvent, les actions mises en place pour répondre à leurs besoins sont soit insuffisantes soit peu appropriées, ce qui aggrave incommensurablement leur souffrance. Pire encore, nous connaissons beaucoup de moyens de protéger les enfants des violences sexuelles, même en situation d'urgence, mais le manque de volonté politique et de moyens financiers fait que nous ne sommes pas toujours en mesure de mettre en place des activités de programme suffisantes.

Il se présente en 2013 une occasion historique de transformer la manière dont le monde perçoit la violence sexuelle en situation de conflit : durant sa présidence du G8, le gouvernement britannique (et plus particulièrement le ministre des Affaires étrangères, William Hague) s'est engagé à accorder la priorité à la question des violences sexuelles en situation de conflit. William Hague a décrit la violence sexuelle dans les situations de conflit comme « la traite des esclaves de notre génération » : une question complexe qui était jadis considérée comme insoluble, mais qui a fini par être résolue grâce à une action internationale concertée.

Mais, même avec cette présidence bienvenue, on court le risque de manquer l'occasion de faire de réels progrès sur le terrain, à moins de relever les défis précis auxquels sont confrontés les enfants. Nous demandons aux pays du G8 de prendre les mesures suivantes :

### **I Placer les enfants au centre de l'action internationale de lutte contre les violences sexuelles en situation de conflit**

Les enfants, et en particulier les filles, représentent souvent la majorité des survivants de violences sexuelles en situation de conflit, mais leurs besoins particuliers sont trop fréquemment oubliés. Pour éviter que cela n'arrive, nous demandons aux pays du G8 de placer les enfants au centre de l'action internationale de lutte contre les violences sexuelles en situation de conflit. Lorsque nous nous penchons sur le problème de la violence sexuelle en situation de conflit du point de vue des enfants, il devient aussi clair que la prévention de la généralisation de la violence sexuelle en situation de conflit devrait être la priorité absolue. Parmi les mesures de prévention figure un large éventail d'activités, qui vont d'un éclairage adéquat dans les camps de réfugiés à l'obtention d'un changement sur le plan des mentalités et des comportements par la

lutte contre la discrimination à l'encontre des femmes et des filles, en passant par la construction de toilettes à l'intérieur des camps et des bâtiments et l'accès à une éducation et à des abris.

### **2 Financer la protection des enfants et la prévention de la violence**

Malgré l'augmentation de l'attention accordée par la communauté internationale à la question des violences sexuelles en situation de conflit, il continue d'y avoir un grave manque de financement et de priorisation politique pour empêcher les violences sexuelles et y réagir sur le terrain dans les pays touchés par des conflits (ainsi qu'à d'autres préoccupations en matière de protection). Notre analyse montre, par exemple, que seulement 22 % des besoins de financement humanitaire pour le secteur de la protection ont été satisfaits en 2011. Cet aspect devrait être considéré comme essentiel, et non facultatif, et faire l'objet du même niveau de priorité que d'autres secteurs comme l'alimentation, les abris et l'eau. L'expérience de Save the Children montre que les violences sexuelles ne sont pas un aspect inévitable des conflits et que des barrières peuvent être érigées entre les enfants et la violence. Lorsque le secteur de la prévention est assorti d'un financement suffisant et d'une priorité assez élevée, les programmes sur l'ensemble de ce que nous appelons le modèle Procurer-Autonomiser-Changer-Réformer<sup>5</sup> peuvent prévenir et réagir à la violence sexuelle de manières qui répondent aux vulnérabilités et aux besoins particuliers des enfants. Nous demandons donc aussi aux pays du G8 de veiller à ce que le financement des mesures de protection des enfants soit une priorité dans toutes les interventions humanitaires.

### **3 Mettre fin à l'impunité dans les cas de violences sexuelles commises à l'encontre d'enfants**

Lorsque l'autorité de l'État s'est effondrée suite au conflit, les lois ne sont plus appliquées et les combattants ou les civils peuvent en général commettre des actes de violence sexuelle en toute impunité. Les poursuites en cas de violences sexuelles dans les pays touchés par des conflits n'ont pas la priorité, que ce soit au niveau mondial ou national, et les survivants doivent surmonter bien des obstacles pour obtenir qu'on leur rende des comptes. Les pays du G8 devraient exercer une pression maximale sur les gouvernements et/ou groupes armés pour qu'ils respectent leurs obligations au titre du droit international humanitaire ou des instruments de défense des droits de l'Homme en

*mettant immédiatement fin aux actes de viol et autres violences sexuelles ainsi qu'au recrutement ou à l'utilisation d'enfants, et pour qu'ils veillent à ce que les auteurs soient poursuivis en justice ; en ratifiant le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) ; et en renforçant les lois et politiques nationales concernant le viol et les violences sexuelles de manière à veiller à ce que le droit pénal international, tel que codifié dans le Statut de Rome, soit incorporé dans le droit national. Les pays du G8 devraient aussi soutenir les efforts visant à documenter la violence sexuelle, par exemple, en détachant des enquêteurs experts, en vue d'assurer une bonne reddition de comptes.*

#### **4 Veiller à ce que l'ONU ait le mandat, les capacités et les moyens dont elle a besoin pour jouer son rôle de protection des enfants contre les violences sexuelles**

Les troupes de maintien de la paix des Nations unies, par exemple, doivent avoir un mandat clair pour fournir une protection efficace aux civils et doivent accorder la priorité à la protection et à la promotion des droits de l'enfant. Le Royaume-Uni est actuellement à la tête du Conseil de sécurité de l'ONU pour ce qui est de la protection des civils et a donc une opportunité sans pareille pour exercer une influence dès maintenant. Par ailleurs, les mécanismes de coordination des Nations unies pouvant jouer un rôle dans la prévention des violences sexuelles

en situation de conflit sont terriblement sous-financés. Avec une quantité minimale de ressources supplémentaires, les mécanismes de coordination des Nations unies pourraient fonctionner plus efficacement pour empêcher la généralisation des violences sexuelles en situation de conflit. *Les pays du G8 devraient veiller à ce que toutes les parties de l'ONU en mesure de jouer un rôle dans la prévention des violences sexuelles en situation de conflit et dans les ripostes contre ces actes disposent des moyens, des compétences et du soutien politique nécessaires pour lutter contre ce problème.*

#### **NOTES DE FIN DE TEXTE**

<sup>1</sup> Afin de protéger l'identité des personnes témoignant dans ce rapport, tous les noms ont été modifiés.

<sup>2</sup> Entretien avec Save the Children, 2013

<sup>3</sup> Entretien avec Save the Children, 2013

<sup>4</sup> Comme décrit dans la première partie du rapport intégral, il est très difficile d'accéder aux données concernant l'échelle du problème de la violence sexuelle à l'encontre des enfants. Nous avons cependant rassemblé une série de données issues de différents pays qui indiquent que les enfants constituent une grande partie des personnes ayant survécu à des violences sexuelles, et parfois la majorité (voir témoignages dans la première partie du rapport intégral).

<sup>5</sup> Ce modèle est basé sur la théorie du changement en matière de violence faite aux femmes et aux filles récemment développée par le ministère britannique du Développement international (DFID). Voir <http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications/1/how-to-note-vawg-1.pdf> et [http://www.gadnetwork.org.uk/storage/VAVWG\\_guidance2\\_community%20programming1.pdf](http://www.gadnetwork.org.uk/storage/VAVWG_guidance2_community%20programming1.pdf)

**Save the Children travaille dans plus de 120 pays.  
Nous sauvons des vies d'enfants. Nous nous battons pour leurs droits.  
Nous les aidons à réaliser leur potentiel.**

Save the Children  
1 St John's Lane  
London EC1M 4AR  
Tel: +44 (0)20 7012 6400  
Fax: +44 (0)20 7012 6963

© The Save the Children Fund 2013

Save the Children Fund est une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (213890), et en Ecosse (SC039570). N° d'enregistrement : 178159

[savethechildren.org.uk](http://savethechildren.org.uk)



**Save the Children**